

2M INFORMATIQUE SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège Social : 16, rue Fulgence Bienvenue - Zone Artisanale - 22120 POMMERET
RCS SAINT BRIEUC 493.451.637

**Procès-verbal
Décisions de l'Associé Unique**

L'an 2008,
Le 30 juillet,
A 14 heures,

Le soussigné Monsieur Olivier CREACH Président et associé unique de la société 2M INFORMATIQUE SOLUTIONS, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Olivier CREACH, associé unique, constate que du fait de la perte du dernier exercice clos le 31 décembre 2007, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

2. A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Thierry LE LANN, représentant de la société SAS BLECON ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, est absent et excusé.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associée Unique après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuvés par l'Associée Unique, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

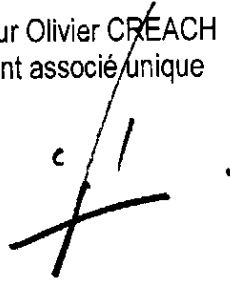
Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Olivier CRÉACH
Président associé unique

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal line, with a small dot to the right.